

MEMOIRE de la Société d'Horticulture et d'Ecologie du Nord de Montréal à la Ville de Montréal au sujet de Saraguay.

I- L'histoire de ce dossier

- Le 16 juin 1977, le Conseil municipal de Montréal est saisi d'une proposition pour amender le règlement 3470, relatif au zonage du quartier Saraguay.
- Le 20 juillet, M. Pierre Lorange du Comité exécutif, accompagné de plusieurs membres de la fonction publique municipale, tient une soirée d'information sur un projet d'aménagement du territoire de Saraguay. Selon Le Devoir du 22 juillet 1977, quelques 200 citoyens assistent à cette réunion.
- Au début du mois d'août, le greffier de la Ville reçoit un mémoire de la Société d'Horticulture et d'Ecologie du Nord de Montréal où celle-ci exprime les raisons de son opposition à ce changement de zonage.
- Le 3 août 1977, La Presse rapporte la déclaration de M. Yvon Lamarre, vice-président du Comité exécutif de Montréal, au sujet de Saraguay. "Nous recevons présentement plusieurs commentaires à cet effet, et il n'est pas question que l'on procède à ce projet sans tenir compte des recommandations qui nous sont envoyées." Il souligne que la ville de Montréal reconsidère le projet d'aménagement de Saraguay.
- Le 4 novembre 1977, à un comité formé par le Service des Sports et Loisirs de la ville de Montréal, la Société d'Horticulture et d'Ecologie présente un mémoire sur la vocation de la forêt de Saraguay et du manoir Ogilvy.
- En novembre dernier, M. Claude Lalonde, du secrétariat exécutif de la ville de Montréal, organise des réunions d'information pour les citoyens de Saraguay. Le 30 novembre, il convoque le Conseil d'administration de la Société d'Horticulture et d'Ecologie du Nord de Montréal. Trois spécialistes, MM. A. Bouchard, J. Gauvreau et R. Paradis, accompagnent M. Lalonde. Ces spécialistes fournissent des informations scientifiques et techniques sur ce territoire et sur le projet d'aménagement. Ces discussions portent sur le projet d'aménagement

et son impact sur l'environnement écologique de Saraguay. Cette rencontre très enrichissante confirme que la Société doit poursuivre ses démarches, afin de conserver ce patrimoine écologique, irremplaçable.

- Le 11 janvier dernier, la Société d'Horticulture et d'Ecologie tient une soirée d'information sur les richesses écologiques du Nord de Montréal: la rivière des Prairies, la forêt de Saraguay, etc. Près de 200 personnes participent à cette rencontre d'information scientifique où deux spécialistes, professeurs à l'Université de Montréal, MM. A. Bouchard et G. Pageau, répondent aux questions de l'assemblée.

- Jusqu'à maintenant, deux autres groupes ont exprimé aux autorités de la Ville leur appui à la Société d'Horticulture et d'Ecologie du Nord de Montréal au sujet de la forêt de Saraguay. Ces deux groupes sont l'Association Forestière des Cantons de l'Est Inc. et la Société d'Animation du Jardin et de l'Institut Botanique (SAJIB).

- Le 9 janvier 1978, M. Jean-Louis Sauvé, secrétaire administratif de la Ville, a répondu à l'Association Forestière des Cantons de l'Est. Dans sa lettre, il précise: "Des représentations formulées par des groupes sérieux comme le vôtre ont incité les autorités municipales à reprendre l'étude de ce dossier." La déclaration du 3 août 77 de M. Lamarre, la réunion du 30 novembre et cette lettre de M. Sauvé, le 9 janvier 1978, expriment clairement l'attitude bienveillante des autorités municipales devant ce dossier de la forêt de Saraguay.

II- Le territoire de Saraguay

Dans ce mémoire, l'expression "territoire de Saraguay" désigne la forêt de Saraguay, le domaine Ogilvy (les lots 108 et 109) et l'Île aux Chats.

-- La forêt de Saraguay est limitée à l'ouest par le village de Saraguay, au nord par le boulevard Couin, à l'est par l'axe de la rue Albert Prévost et les limites de ville St-Laurent, au sud par la frontière qui sépare Montréal de Ville St-Laurent.

-- Le domaine Ogilvy est situé sur les lots 108 et 109, entre le boulevard Couin et la rivière des Prairies, au nord de la forêt de Saraguay. Sur ce terrain se trouvent deux résidences dont un

-- l'Ile aux Chats est localisée à l'intérieur des limites de Montréal. Elle est légèrement à l'ouest des lots 103 et 109 dans la rivière des Prairies. Cette île est un boisé naturel de grande valeur.

La forêt de Saraguay

Cette forêt est unique en son genre; ses caractéristiques la distinguent nettement des autres boisés de l'Ile de Montréal et de ceux de la province de Québec.

- C'est une forêt naturelle au stade terminal. Depuis plusieurs milliers d'années, la nature a travaillé ce territoire sans aucune intervention de l'homme. Chacun des spécimens a suivi son évolution propre. Le cycle de la vie se poursuit sans heurt: un arbre meurt à cause de son grand âge, aussitôt un autre lui succède et occupe immédiatement l'espace aérien occupé par celui qui vient de mourir. Voilà pourquoi on dit de cette forêt qu'elle a atteint son stade terminal. De plus, on peut affirmer sans erreur que le paysage offert par la forêt de Saraguay est exactement celui que voyaient les colons français au 17^e siècle sur l'Ile de Montréal.

- La forêt de Saraguay est une érablière à caryers. Ce genre d'érablière est composé d'un grand nombre d'espèces à bois dur: érables à sucre évidemment, noyers (d'où le nom de caryer), tilleuls d'Amérique, frênes noirs, hêtres, charmes de Virginie, etc. La localisation de cette érablière à caryers n'est pas le fait du hasard, mais le résultat de la conjugaison de deux facteurs essentiels: le sol et le climat. L'érablière à caryers s'érige sur un sol bien drainé: le sol est constitué de moraines, de pierres de granit transportées par les glaciers. Elle exige un climat chaud: le climat de l'Ile de Montréal est relativement le plus chaud de la province de Québec.

- La forêt de Saraguay est une forêt naturelle, elle est le résultat de l'action de la nature pendant des milliers d'années. On peut y voir des érables de plus de 200 ans. L'homme ne peut pas créer une forêt de ce genre. Aucune grande ville du Québec, du Canada ou du monde ne peut revendiquer le privilège de posséder un tel boisé dans ses murs. Ce privilège impose à la Ville une responsabilité très précise, celle de conserver précieusement cette forêt naturelle et ce, au même titre qu'on conserve un monument historique.

Le domaine Ogilvy

- Le boisé des lots 103 et 109 diffère de la forêt de Saraguay, car sur ce terrain cohabitent deux types de forêts: une érablière

à caryers dans la partie la mieux drainée et une forêt riparienne en s'approchant de la rivière des Prairies. Cette dernière est constituée de plusieurs spécimens d'espèces différentes: deux sortes de chênes, des tilleuls, des érables argentés et des ormes. Cette propriété - le domaine Ogilvy - a été aménagée selon les meilleures approches horticoles si caractéristiques des anglais. On y voit aussi des bouleaux blancs, des cèdres, des épinettes, etc.

Les plantes de sous-bois

- Une forêt est plus que l'addition d'un grand nombre d'arbres, c'est un ensemble où les arbres et les plantes de sous-bois constituent une communauté vivante. La forêt de Saraguay et celle du domaine Ogilvy possèdent une végétation de sous-bois des plus intéressantes: sanguinaires, frênes épineux, trilles, capillaires, etc. Avant la feuillaison printanière, le soleil réchauffe ce tapis végétal et ces plantes de sous-bois fleurissent, elles s'offrent à notre vue dans toute leur splendeur.

Les berges du domaine Ogilvy

- Les berges des lots 103 et 109 et de l'Ile aux Chats ont conservé leur état naturel. Elles sont plus ou moins abruptes, ainsi que les eaux de la rivière les a façonnées. La zone d'inondation printanière est couverte de la flore caractéristique à ces zones: saules arbustifs, joncs, roseaux, etc.

Cette longue description n'a pas la prétention de présenter un inventaire exhaustif de la flore de ce territoire. On notera l'absence de toute référence à la faune. Cette description ne poursuit qu'un seul but: bien étayer l'affirmation que la forêt de Saraguay, le domaine Ogilvy et l'île aux Chats présentent un cas unique. La valeur écologique de ce boisé et sa beauté sont exceptionnelles, une valeur irremplaçable. Aucun autre boisé de l'île de Montréal est comparable à cette forêt. Autre fait qui accroît sa valeur: cette forêt naturelle est urbaine, elle est montréalaise.

III- La conservation, responsabilité de la ville

Aucune législation n'existe pour inviter une ville ou une municipalité à conserver un site naturel. La Société d'Horticulture et d'Ecologie du Nord de Montréal considère qu'il est urgent d'adopter une législation adéquate. Le ministère de la protection de l'environnement doit accorder un soin diligent pour éclaircir ce point. En reconnaissant cette responsabilité, l'Etat devra accorder les moyens financiers correspondants à cette obligation, afin que ce voeu soit autre chose qu'un voeu pieux. Cette activité de conservation et de protection d'un site naturel, tel que la forêt de Saraguay, ne sera pas bénéfique uniquement aux contribuables d'une ville, mais aux citoyens de toute la région; c'est pourquoi, il est raisonnable que les gouvernements supérieurs contribuent à cette entreprise.

IV- Le projet de Saraguay

Il est urgent que la Ville prenne action pour protéger et conserver le territoire de Saraguay, car des intérêts privés projettent de développer ce territoire. Une ville comme Montréal a besoin d'espaces verts comme Paris, Londres, Vancouver qui ont leur parc boisé.

Depuis le début des années '60, la Ville a engagé plusieurs projets innovateurs qui ont radicalement changé la vie de la cité. Par le projet de Saraguay, Montréal sera encore à l'avant-garde en créant le premier "Parc Naturel Urbain" au Québec.

Les objectifs d'un parc naturel urbain

On les formule ainsi:

a) conserver intact le territoire de Saraguay, en interdisant toute construction d'édifices, de routes, etc.

b) favoriser la visite de cette forêt, en traçant des sentiers à l'aide d'écriteaux pour permettre l'identification facile des arbres et des plantes de sous-bois.

c) Installer au manoir Ogilvy un musée de sciences naturelles et d'histoire régionale. (Il existe plusieurs collections d'oiseaux, de mammifères, d'insectes, etc. qui sont littéralement

en boîtes et qui ne trouvent aucun lieu pour être exposées.)
Ce serait le premier musée de sciences naturelles au Québec.

c) répondre à un besoin éducationnel. Actuellement, les écoliers et les collégiens doivent sortir de la ville pour visiter une forêt et faire des excursions de sciences naturelles. La présence de cette forêt urbaine et de ce musée devraient satisfaire ce besoin éducationnel.

e) permettre au public d'aller se recréer l'hiver, comme l'été, dans ces lieux, afin que les citoyens puissent prendre contact avec la nature.

La gestion de ce territoire

La Société d'Horticulture et d'Ecologie du Nord de Montréal propose que ce projet soit géré par une "Commission mixte de conservation". Des commissions semblables existent déjà en Ontario pour protéger et administrer les sites naturels. Montréal a utilisé cette formule pour la gestion et l'administration des biens de l'Expo '67. A son avis, une "Commission mixte de conservation" devrait compter sur son bureau d'administration des représentants de la Ville, des gouvernements supérieurs et des associations de citoyens intéressés à la conservation du milieu écologique.

Montréal, le 24 février 1978